



## Contrat de professionnalisation

Par **jojogotcha**, le **30/06/2008** à **16:05**

Je suis en contrat de professionnalisation préparant un BTS Communication des entreprises. Je travaille dans une radio où j'ai signé un contrat de professionnalisation pour 2 ans.

Mais voilà, mon patron m'a convoqué dans son bureau me disant qu'il a été visité par l'inspection du travail suite à l'appel d'un autre stagiaire qui se plaignait d'être au standard et que ce qu'il faisait en entreprise ne correspondait pas à son BTS.

Mais nous étions au standard parce qu'il n'y avait pas de bureau pour nous et qu'il faut bien commencer.

Donc voilà, mon patron m'a carrément dit qu'il ne pouvait me garder parce qu'il ne remplissait pas les termes du contrat.

Cependant, lors de notre discussion, nous sommes tombés d'accord sur le fait que je puisse garder mes bénéfices comme mes assedics et s'organiser pour que cela ne soit pas vu comme un licenciement.

Sous quel motif peut-on se mettre d'accord?

Est-ce que je pourrai avoir une indemnité de fin de contrat?

Ou une autre indemnité?

Qu'est-ce que je dois exiger de mon patron?